

Publié sur le site internet le 24 janvier 2023

<p align="center">PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 12 décembre 2022</p>
--

L'an deux mil vingt-deux le **12 décembre à 19 heures**, le **Conseil Municipal de la Commune d'EYMEUX** (Drôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Fabrice BAR, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **15**

Présents : **11** à l'ouverture de la séance puis **12** à compter de 20h00

Votants : **14**

Date de la convocation : **06/12/2022**

Etaient présents : AYGLON Elodie (arrivé à 20h vote à compter de l'ordre du jour n° 5), BAR Fabrice, CHAMPAUZAC Alexandra, CHARRASSON Jeanine, DAVID-BERTHAUD Sylvia, EMERY Fabien, GINOT Nicolas, GRILLERE Marion, GUICHARD Barbara, MONNET Carole, PONCE Jérémy, VIOSSAT Karine.

Etaient excusés : AYGLON Elodie, BURAIIS Laurent, MOLIN Jonathan, VIGNON Henry.

Madame Elodie AYGLON a donné pouvoir à Madame Marion GRILLERE pour voter en son nom jusqu'à son arrivée.

Monsieur Laurent BURAIIS a donné pouvoir à Monsieur Fabien EMERY pour voter en son nom.

Monsieur Jonathan MOLIN a donné pouvoir à Madame Barbara GUICHARD pour voter en son nom.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Madame Barbara GUICHARD est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

➤ Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 14 novembre 2022

➤ Délibérations :

1 – Refonte du site internet – Choix de l'entreprise

2 – Vérifications périodiques règlementaires des bâtiments communaux et équipements :

choix du prestataire

3 – Panneau affichage : Choix de l'opérateur pour la carte SIM

4 – Suppression d'un poste d'adjoint au maire

5 – Modification des membres du comité consultatif travaux

6 - Modification des membres du comité consultatif de projets collectifs et associatifs

7 – Présentation des rapports de Valence Romans Agglo sur le prix et la qualité du service pour les déchets, l'eau potable et l'assainissement de l'année 2021

8 – Budget commune : Décision modificative n° 1

➤ - Divers

OBJET : 2022-12-01 REFONTE DU SITE INTERNET : CHOIX DE L'ENTREPRISE

Rapporteur : Carole MONNET, conseillère chargée de la communication

Madame Carole MONNET, conseillère chargée de la communication expose aux membres du conseil municipal que le site internet WWW.eymeux.fr a été lancé en 2010 et qu'il n'a connu aucune modification graphique important depuis sa publication.

Les services de l'administration communale ont de plus en plus besoin de communiquer de manière électronique et le public a toujours plus d'attentes en matière de prestations en ligne. Les connexions à un site ne sont plus seulement établies depuis un ordinateur de bureau, mais également via des tablettes et smartphones, ce qui n'était évidemment pas le cas en 2010.

Au vu de ces constats, et souhaitant moderniser et dynamiser le site de la commune, une démarche de refonte dudit site a été lancée en termes d'organisation de l'information et de relookage graphique.

Informé le public est l'objectif principal du site www.eymeux.fr. Mais ce site se veut aussi un espace de communication, d'échanges avec le public. Il doit aussi simplifier la vie des internautes en leur proposant un accès convivial et efficient à l'information recherchée.

Le site s'adresse à l'ensemble des personnes vivant, travaillant ou visitant la Commune d'Eymeux.

Vu l'évolution technologique et l'utilisation croissante d'Internet par la population et l'administration communale,

Vu la nécessité de disposer d'un site Internet communal plus moderne, plus performant et répondant aux besoins actuels en matière de communication,

Elle propose à l'assemblée la mise en place d'un site internet avec un service de maintenance pour la commune.

Après consultation de plusieurs entreprises, elle propose de retenir la société ADISTA FINGERPRINT KIXAR dont le siège social est situé à ROMANS SUR ISERE.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** de réaliser la refonte du site Internet communal WWW.eymeux.fr ;
- **DECIDE** de retenir la société ADISTA FINGERPRINT KIXAR pour la création et la maintenance du site internet de la commune pour un montant de :
 - 4 100,00 € H.T pour la réalisation,
 - 400,00 € H.T pour la maintenance,
 - 360.00 € H.T pour l'hébergement.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour mener à bien ce dossier.

Discussion :

Madame Carole MONNET précise que son choix s'oriente vers la société ADISTA FINGERPRINT KIXAR pour les raisons suivantes :

- *Pas de différence de prix sur la maintenance et l'hébergement ; seulement au niveau de la refonte et ce n'est pas énorme*
- *Leurs créations sont plus modernes et dynamiques*
- *La société est située sur Romans donc plus proche d'Eymeux*
- *La formation peut se faire à distance et les horaires sont flexibles*
- *La société a déjà travaillé avec plusieurs mairies aux alentours*
- *Très professionnelle au niveau des demandes et à l'écoute*

OBJET : 2022-12-02 VERIFICATIONS PERIODIQUES REGLEMENTAIRES DES BATIMENTS COMMUNAUX ET EQUIPEMENTS : CHOIX DU PRESTATAIRE

Rapporteur : Barbara GUICHARD, adjointe aux finances.

Madame Barbara GUICHARD, adjointe aux finances informe les élus de l'obligation pour les communes de procéder périodiquement à des vérifications de sécurité des bâtiments communaux recevant du public et certaines installations techniques notamment sur les installations électriques, de gaz, aires de jeux...

Le contrat actuel arrivant à échéance et afin d'améliorer le suivi de ces contrôles périodiques et afin d'éviter des oublis, il a été décidé de lancer une consultation pour un contrat de vérifications réglementaires périodiques des différents bâtiments communaux et équipements (sportifs et espaces jeux).

Ces vérifications font l'objet d'un rapport complet mentionnant les constatations effectuées et les résultats obtenus.

Une consultation a été lancée auprès de APAVE sis à VALENCE et de BUREAU VERITAS sis à VALENCE pour objet la réalisation de missions de vérifications et de contrôles périodiques dans les bâtiments communaux.

Prestations	APAVE	BUREAU VERITAS
Vérification installations électriques	630.00	2360.00
Diagnostic surtensions et de leurs effets sur les installations électriques	180.00	
Vérification installations thermiques		250.00
Vérification de l'état d'entretien et de fonctionnement des installations de gaz combustibles	195.00	250.00
Vérification tracteur	130.00	110.00
Vérification aire de jeux enfants	325.00	175.00
Vérification skate park	210.00	175.00
Vérification Agrès	162.50	245.00
Vérification mur escalade	210.00	
Vérification buts sportifs panier basket	175.00	250.00
Frais de gestion administrative		100.00
Montant global prestations annuelles € HT	2 217.50	3 915.00

Après analyse des offres, Madame Barbara GUICHARD propose de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse de la société APAVE pour un montant de 2 217.50 € H.T.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIAPL**, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir l'offre de la société APAVE domiciliée 42G Avenue des Langories – 26000 VALENCE concernant les vérifications périodiques règlementaires des bâtiments communaux et équipements (sportifs et espaces jeux) pour un montant annuel de 2 217.50 € H.T.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer le contrat avec la société APAVE pour une durée de trois ans renouvelables par tacite reconduction.

Discussion :

Madame Barbara GUICHARD précise que la commune dispose d'un échafaudage qui est utilisé environ une à deux fois par an. Le coût de la vérification de cet échafaudage est proposé entre 500 et 720 € HT par an.

Monsieur Fabien EMERY propose de mettre cet échafaudage en vente et d'en louer un lorsque le service technique en aura besoin.

Elle précise également qu'une mise à jour complète de l'ensemble des renseignements descriptifs sera effectuée tous les quatre ans qui donnera lieu à un rapport quadriennal, rédigé comme un rapport de visite initiale. Le montant de cette prestation sera validé plus tard.

OBJET : 2022-12-03 PANNEAU D’AFFICHAGE : CHOIX DE L’OPERATEUR POUR LA CARTE SIM

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que par délibération en date du 14 novembre 2022, le conseil municipal a décidé d'acquérir un panneau d'information lumineux de marque ORIGINAL TECH France.

Elle précise que le panneau lumineux est équipé d'un routeur 3G/4G dans lequel il est nécessaire d'insérer une carte SIM afin de donner accès à un abonnement DATA dimensionné en fonction de la fréquence de mise à jour des vidéos et de la taille de ces dernières.

Une consultation a été lancée auprès de C'PRO, LA POSTE MOBILE, ORANGE et ORIGINAL TECH France.

Sur quatre candidats, deux ont adressé une offre qui se présente comme suit :

	LA POSTE MOBILE		ORIGINAL TECH FRANCE
Carte SIM M2M	10GO	80GO	Illimité
Tarifs	12.99 € H.T par mois - gratuit pendant 2 mois	18.99 € H.T par mois - gratuit pendant 2 mois	120.00 € H.T par an
Frais divers	21.24 € H.T à payer à la commande	27.24 € H.T à payer à la commande	
Engagement			36 mois

Il est proposé de retenir l'offre de la société ORIGINAL TECH France.

Monsieur le Maire étant en situation de conflit d'intérêt professionnel ne prend pas part au débat et au vote y afférant.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- **DECIDE** de retenir l'offre de la société ORIGINAL TECH FRANCE pour l'acquisition d'une carte SIM M2M en consommation illimitée à 120.00 € H.T par an avec un engagement de 36 mois.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour mener à bien ce dossier.

OBJET : 2022-12-04 SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT AU MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-7.2 et L.2122-8,

Vu la délibération en date du 25 mai 2020 fixant le nombre d'adjoints au maire ;

Vu la délibération en date du 25 mai 2020 élisant les adjoints au maire ;

Vu la démission de ses fonctions d'adjoint au Maire présentée par Monsieur Franck GERVASON à Monsieur le Maire et acceptée par Madame la Préfète de la Drôme en date du 18 novembre 2022 ;

Considérant que pour donner suite à la démission de Monsieur Franck GERVASON, le conseil municipal a décidé de réduire le nombre d'adjoints au Maire à TROIS. Chaque adjoint, à partir du rang auquel figurait Monsieur Franck GERVASON, remonte ainsi sur le rang immédiatement supérieur, dans l'ordre des adjoints ;

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la suppression d'un poste d'adjoint au maire et la réduction du nombre d'adjoints au maire, ainsi porté à TROIS.

Arrivée de Madame Elodie AYGLON à 20h00. Elle vote à compter du point du jour n° 5

OBJET : 2022-12-05 MODIFICATION DES MEMBRES DU COMITE CONSULTATIF TRAVAUX

Monsieur le Maire rappelle la mise en place du Comité Consultatif de Travaux par délibération en date du 2 juillet 2020 après l'élection du nouveau Conseil Municipal.

Une modification est à apporter suite à la démission de Monsieur Franck GERVASON, élu sur la liste de Monsieur Fabrice BAR « Vivons ensemble ».

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité :

- **DECIDE** de procéder, à main levée, au remplacement de Monsieur Franck GERVASON en sa qualité de membre élu du Comité Consultatif de Travaux,
Est candidat : Monsieur Jérémy PONCE

- **DESIGNE** Monsieur Jérémy PONCE, membre élu du Comité Consultatif de Travaux,

OBJET : 2022-12-06 MODIFICATION DES MEMBRES DU COMITE CONSULTATIF DE PROJETS COLLECTIFS ET ASSOCIATIFS

Monsieur le Maire rappelle la mise en place du Comité Consultatif de Projets collectifs et associatifs par délibération en date du 2 juillet 2020 après l'élection du nouveau Conseil Municipal.

Une modification est à apporter suite à la démission de Monsieur Franck GERVASON, élu sur la liste de Monsieur Fabrice BAR « Vivons ensemble ».

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité :

- **DECIDE** de procéder, à main levée, au remplacement de Monsieur Franck GERVASON en sa qualité de membre élu du Comité Consultatif de Projets collectifs et associatifs,
Est candidate : Madame Carole MONNET

- **DESIGNE** Madame Carole MONNET, membre élu du Comité Consultatif de Travaux,

OBJET : 2022-12-07 PRESENTATION DES RAPPORTS DE VALENCE ROMANS AGGLO SUR LA QUALITE ET LE PRIX POUR LES DECHETS, L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT 2021

Monsieur le Maire expose que conformément aux articles D2224-1 et D2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est fait obligation aux communes et EPCI de 3 500 habitants et plus de mettre à la disposition du public le ou les rapports annuels en question.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- **PREND ACTE** de la présentation des rapports sur la qualité et le prix pour les déchets, l'eau potable et l'assainissement 2021, établi par la communauté d'agglomération Valence Romans Agglo.

OBJET 2022-12-08 : BUDGET COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE N° 1

Madame Barbara GUICHARD, Adjointe aux finances informe les conseillers qu'une décision modificative est à prévoir pour ajuster les inscriptions budgétaires du budget primitif. Ces ajustements se traduisent par des virements de crédits.

Désignation	Dépenses	Recettes
<i>Fonctionnement</i>		
7391111/014 : Dégrèvement taxe foncière propriétés non bâties	+ 146.00	
7392221/014 : Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	+ 404.00	
615228/011 : Entretien et réparations – autres bâtiments	- 550.00	
2041582/204 : Bâtiments et installations	+ 8 400.00	
2313/23 : Constructions	- 8 400.00	
TOTAL	0.00	0.00

III - Divers

Assemblée citoyenne :

Madame Laurie PEYSSON et Monsieur Maxime HUGONNET présentent un rapport de la commission citoyenne.

Ils rappellent que cette commission est animée par deux élus et trois personnes extérieures.

Une première réunion a eu lieu le 18 octobre 2022 réunissant une trentaine de personnes qui avait plusieurs objectifs :

- Présenter le cadre de fonctionnement et la finalité,
- Prendre le temps de faire connaissance entre participants,
- Réfléchir sur comment mieux vivre ensemble et améliorer nos quotidiens.

Une deuxième réunion qui a eu lieu le 8 novembre 2022 était basée sur l'analyse des situations, des problématiques et l'émergence des premières solutions.

Trois thèmes ont émergé :

- Le cadre de vie et le lien entre habitants,
- La sécurisation des espaces publics et des lieux de circulation,
- La transition écologique.

Fin janvier, la commission soumettra au Conseil Municipal des propositions de solution.

Démission du 1^{er} adjoint :

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Franck GERVASON était élu membre titulaire de la commission d'appel d'offres.

Suite à sa démission d'élus, Monsieur Laurent BURAISS passe de membre suppléant à membre titulaire de cette commission.

L'ordre du jour ayant été clos, la séance est levée à 20h25.

Le Maire
F. BAR




La secrétaire,
B. GUICHARD
